
**Management environnemental —
Lignes directrices pour la
détermination des coûts et des
bénéfices environnementaux**

*Environmental management — Guidelines for determining
environmental costs and benefits*

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 14007:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/db634562-28dc-43a3-b7f9-c6f4c59452a2/iso-14007-2019>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 14007:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/db634562-28dc-43a3-b7f9-c6f4c59452a2/iso-14007-2019>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Organismes et environnement	1
3.2 Économie et finance de l'environnement	4
4 Principes	6
4.1 Généralités	6
4.2 Exactitude	6
4.3 Complétude	6
4.4 Cohérence	6
4.5 Crédibilité	6
4.6 Pertinence	7
4.7 Transparence	7
5 Planification	7
5.1 Généralités	7
5.2 Définition de la finalité de la détermination des coûts et bénéfices environnementaux	8
5.3 Détermination des sources et types d'informations pertinents	8
5.4 Définition du périmètre	9
5.4.1 Généralités	9
5.4.2 Évaluation qualitative	10
5.4.3 Évaluation quantitative non monétaire	10
5.4.4 Évaluation quantitative monétaire	11
5.4.5 Distinction entre les coûts et bénéfices environnementaux internes et externes	11
5.4.6 Considérations lors de la détermination des coûts et bénéfices internes liés à l'environnement	11
5.5 Planification des actions pour déterminer les coûts et bénéfices environnementaux	12
6 Détermination des coûts et bénéfices environnementaux	12
6.1 Généralités	12
6.2 Évaluation qualitative des coûts et bénéfices environnementaux	13
6.3 Quantification des coûts et bénéfices environnementaux en termes non monétaires	13
6.4 Quantification des coûts et bénéfices environnementaux en termes monétaires	14
6.4.1 Généralités	14
6.4.2 Coûts des dommages environnementaux et bénéfices environnementaux	14
6.4.3 Coûts et bénéfices internes liés à l'environnement	17
6.5 Contrôle de la qualité	20
7 Application, reporting et amélioration continue	20
7.1 Remarques concernant les coûts et bénéfices environnementaux utilisés dans des applications spécifiques	20
7.1.1 Généralités	20
7.1.2 Analyse coût-bénéfice	20
7.1.3 Agrégation des coûts et bénéfices environnementaux	21
7.2 Reporting	22
7.3 Amélioration continue	22
Annexe A (informative) Organigramme de la détermination des coûts et bénéfices environnementaux	23
Annexe B (informative) Exemples de termes et de concepts sélectionnés	25
Bibliographie	27

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 1, *Systèmes de management environnemental*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Les conséquences économiques croissantes dues aux impacts du changement climatique (en plus des mesures d'atténuation et d'adaptation), les préoccupations concernant l'épuisement des ressources naturelles à l'échelle mondiale et la perte d'écosystèmes fonctionnels entraînent de nombreux défis pour les organismes et la société tout entière. La dépendance à l'égard du capital naturel (par exemple l'eau, la fertilité des sols, les habitats, les paysages), d'une part, et l'impact sur l'environnement, d'autre part, sont des questions importantes pour les organismes et leurs parties intéressées en termes de conséquences stratégiques, opérationnelles ou financières tout au long de la chaîne de valeur. Il existe un besoin de recommandations relatives aux méthodes pratiques permettant d'apprécier et d'évaluer les conséquences économiques des actions environnementales. La détermination des coûts environnementaux et des bénéfices environnementaux aidera les organismes à gérer les risques et les opportunités liés à l'environnement.

Les coûts environnementaux sont tous les coûts liés à l'environnement qui peuvent résulter, par exemple, de la perte du capital naturel dont dépendent les entreprises, des impacts sur la santé humaine et l'environnement ou des coûts de conformité à la législation environnementale. Les bénéfices environnementaux sont tous les bénéfices liés à l'environnement qui peuvent résulter, par exemple, des ressources naturelles utilisées dans les produits ou les procédés de production d'un organisme donné, y compris leur chaîne de valeur.

La compréhension de ses coûts et bénéfices environnementaux permet à un organisme d'associer les impacts environnementaux et les dépendances vis-à-vis de l'environnement à ses processus de prise de décision. Cela peut créer une meilleure compréhension des enjeux, tels que les implications financières liées aux aspects environnementaux d'un site, de l'organisme dans son ensemble ou des chaînes d'approvisionnement ou de valeur de l'organisme. Cette compréhension peut améliorer la performance opérationnelle, la gestion des risques, les décisions d'investissement et les communications d'entreprise. L'utilisation du présent document pour déterminer les coûts et bénéfices environnementaux peut aider un organisme à gérer ses dépendances vis-à-vis de l'environnement et à diminuer ses impacts environnementaux. Elle aidera également à aligner les activités d'un organisme sur les objectifs ou accords environnementaux nationaux et internationaux.

Le présent document donne aux organismes des recommandations relatives à la détermination et à la documentation des coûts et bénéfices environnementaux d'une manière complète et transparente, quantifiés en termes monétaires ou non monétaires ou décrits qualitativement. Les évaluations des coûts et bénéfices environnementaux peuvent être réalisées de façon ex-ante ou ex-post. Des recommandations sont fournies pour aider les organismes à divulguer et échanger les informations pertinentes.

Si les organismes souhaitent évaluer les coûts et bénéfices environnementaux en termes monétaires, les méthodes d'évaluation économique dans le présent document ne tiennent compte que des changements qui affectent le bien-être des êtres humains (utilité), c'est-à-dire qu'elles adoptent une perspective dite «anthropocentrique», incluant leur préoccupation pour la nature et les services écosystémiques ainsi que leur dépendance vis-à-vis de ceux-ci. Cela comprend les valeurs d'usage et de non-usage, telles que reflétées dans le concept de valeur économique totale.

Le présent document est destiné aux organismes de toutes tailles et de tous les secteurs. Il peut être appliqué aux entreprises privées ou cotées, aux organismes publics ou entités de services publics, aux organismes ayant un rôle de grand acteur mondial ou de petites et moyennes entreprises.

Le présent document peut être utilisé par les dirigeants, les comptables, les chercheurs et les consultants qui souhaitent déterminer les coûts et bénéfices environnementaux. Le travail nécessitera la contribution de plusieurs secteurs opérationnels qui seront appelés à fournir les informations pertinentes. Le présent document peut aider à l'intégration d'informations financières et non financières afin de mieux éclairer la prise de décision des organismes.